

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2474>



# Les suppressions de postes se confirment...

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mardi 18 mars 2008

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Mardi 18 mars, c'est 30% des enseignants du second degré qui ont suivi le mot d'ordre de grève dans notre département avec de grandes disparités puisque le taux de grévistes varie de moins de 10% à plus de 85% suivant les établissements.

Les motifs de cette grève étaient nombreux avec les menaces qui pèsent sur nos statuts allant jusqu'à la remise en cause de la garantie d'emploi, la réforme des BAC pro et des suppressions de postes massives.

Au total, c'est 59 postes qui auront disparu dans le département à la rentrée. A cela s'ajoute des suppressions de postes administratifs à l'Inspection d'Académie et dans les établissements :

## Dans les lycées

### Sections générales et technologiques

Suppressions : 17 dont Mesures de Carte scolaire : 7  
Création : 1  
Blocage : 1 (signifie que le poste disparaîtra en cas de mutation)

### Sections professionnelles

Suppressions : 20 dont Mesures de Carte scolaire : 12  
Création : 0  
Blocage : 0

## Dans les collèges

Suppressions : 31 (18 PEGC et 13 certifiés) dont Mesures de Carte scolaire : 11(2 PEGC et 9 certifiés)  
Créations : 9 (1 PEGC et 8 certifiés)

---

**Pour les adhérents**, vous pouvez télécharger ci-dessous avec votre code :

– le projet de suppressions de postes pour la rentrée 2008 dans les lycées et LP du département (pour les non adhérents contacter le SNES 58) :



**Projet de suppressions de postes rentrée 2008 Lycées et LP**

[1]

– le projet de suppressions et de créations de postes pour la rentrée 2008 dans les collèges du département (pour les non adhérents contacter le SNES 58), ainsi que la liste des BMP les plus importants :



**Projet de suppressions et de créations de postes rentrée 2008 Collèges**

---

[1]

---

[1] - En cas de problème d'accès aux espaces syndiqués sur le site avec Internet Explorer 7.0, deux solutions s'offrent à vous :

- Abandonner *Internet Explorer 7* pour un navigateur jugé plus performant, par exemple [Firefox 2.0 de Mozilla](#).
- Installer le *plugin* de validation du certificat du SNES à partir du site national du SNES, en cliquant [ICI](#).